

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 novembre 2023**  
~~~~~

EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GÉNIE CLIMATIQUE ET CONNEXE
MARCHÉ 2023-036
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 novembre 2023 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 novembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD à M. Thibaut BARRAL, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. Jean-Marc ISURE.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 4 ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a procédé au lancement d'un appel d'offre relatif à l'exploitation des installations de Génie climatique et connexes,

CONSIDERANT que ces prestations visent à faire assurer par une entreprise spécialisée, la conduite, l'entretien, les grosses réparations, le renouvellement pour partie des installations de génie climatique,

CONSIDERANT que ce marché d'exploitation est de de type Prestation forfaitaire avec garantie totale et plan de travaux programmés,

CONSIDERANT que la prestation forfaitaire pour la conduite et l'entretien des installations (contrat de type P2) est estimée à 43 000 € HT/ an, soit 215 000 € HT sur la durée du marché,

CONSIDERANT que la prestation pour la garantie totale (contrat type P3) est estimée à 17 000 € HT/an soit 85 000 € HT sur la durée du marché,

CONSIDERANT que les travaux d'investissement sont estimés à 195 000 € HT,

CONSIDERANT que, eu égard au montant prévisionnel de cette prestation, la procédure de passation retenue a été celle d'un appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, pour une durée de marché de cinq ans en application des articles R2124-1 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,

CONSIDERANT que la procédure de consultation a été initiée le 6 septembre 2023, avec obligation de visiter les sites concernés par les investissements programmés ; elle a été clôturée le 11 octobre 2023,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres en date du 13 novembre 2023 a décidé de retenir l'offre de l'entreprise MET ENERGIE - 34170 CASTELNAU Le LEZ,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre relatif à l'exploitation des installations de Génie climatique et connexes pour un montant maximum de 495 000 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3339

Publication le 28/11/2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 28/11/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231127-14713-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ